



PLAN D'EXTENSION CANTONAL N°12c

COMMUNE DE SAINT-PREX

0 100m

ECHELLE 1:2'000

ABROGATION PARTIELLE DU PEC 12c SUR LE PERIMETRE DU

PA "RIVES SUD"

1

Le directeur général de la direction générale du territoire
et du logement (DGTL) :

2

Soumis à l'enquête publique,
du : au :
à Saint-Prex

L'attestent :

3

Approuvé par le Département compétent

4

Le Syndic: La Secrétaire:

La Cheffe du Département :

Lausanne, le Entrée en vigueur, le

LÉGENDE

Périmètre à l'intérieur duquel le PEC 12c est abrogé

Parcelles concernées:
588, 587, 593, 606, 607, 762, 770, 1954, 1982, DP165 et DP167

limite des constr.
zone de non bâtir.

Février 2024

23080-AbrogationPEC RivesSud-12c-2000-sde-240205.ai

urbaplan